

Charte du Pully Lausanne Basketball Club

La charte de notre club se veut à la fois un recueil d'informations et de règles pratiques destinées à faciliter la vie de chacun et un rappel de ce qu'il est attendu des joueurs et de leurs parents. Régulièrement actualisée, cette charte sera envoyée au début de chaque saison en même temps que l'appel des cotisations. Chaque membre devra attester par écrit en avoir pris connaissance.

Infos et règles pratiques

Les horaires et lieux d'entraînement de chaque équipe sont communiqués en principe à fin juillet sur le site internet du club. Les entraînements ont lieu tout au long de l'année scolaire ; il n'y a donc pas d'entraînement pendant les vacances scolaires, sauf pour les équipes sous le label CPE pour lesquels un programme spécifique peut être organisé pendant ces périodes (vacances de Noël exceptées).

La cotisation est annuelle et elle est payable à fin août afin de permettre l'obtention des licences à temps pour le début des championnats.

Un paiement échelonné est possible sur demande. Un premier versement de CHF 150.- à fin août est néanmoins requis, le solde devant en principe être versé au plus tard à fin décembre.

En cas d'inscription après le 1er janvier, la cotisation est réduite de moitié (hors frais de licence).

Lorsque plusieurs enfants de la même famille sont membres, une réduction de 5 % est accordée pour 2 enfants et de 10 % pour 3 enfants.

Le joueur qui arrête son activité ou désire la poursuivre dans un autre club doit présenter une démission écrite au plus tard le 30 juin. Une démission tardive peut entraîner une facturation de frais administratifs.

Ce qui est attendu des joueurs :

- Une participation régulière aux entraînements et aux matches pour lesquels ils sont sélectionnés (toute absence doit être communiquée à l'entraîneur avant l'événement)
- De la motivation et de l'engagement dans toutes les activités au sein du club, non seulement sur le terrain mais aussi dans toute activité destinée à faire fonctionner le club (étant entendu que celui-ci a besoin de chacun pour assurer les différentes fonctions d'encadrement : entraîneurs, arbitres, officiels de table, support à la buvette etc.)
- L'observation des règlements édités par l'Association Vaudoise de Basket-ball et par Swiss Basketball
- Du respect à l'égard de l'entraîneur, de l'encadrement du club et de ses coéquipiers
- Du fair-play et un bon état d'esprit lors des compétitions, tant vis-à-vis des arbitres que des équipes adverses
- Du respect vis-à-vis des installations et du matériel mis à disposition, à Pully et à Lausanne comme à l'extérieur.
- De la disponibilité lors de demandes d'aides ponctuelles au bon fonctionnement du club (lors des matches de la première équipe par exemple)
- Qu'ils aient conscience que des manquements aux principes ci-dessus peut entraîner des sanctions (amendes ou suspensions)

Ce qui est attendu des parents :

- Qu'ils fassent leurs principes ci-dessus et qu'ils encouragent leurs enfants à les respecter
- Qu'ils leur inculquent les valeurs de respect, discipline, d'effort et de loyauté
- Qu'ils acceptent les limites de leurs enfants et ne projettent pas d'ambition démesurée sur eux
- Qu'ils reconnaissent leurs bonnes performances comme celle des autres compétiteurs
- Qu'ils participent au transport des joueurs aux matches
- Qu'ils se forment comme officiel de table et fonctionnent ensuite lors des matches de leurs enfants
- Qu'ils participent à la vie du club en assumant différentes tâches, notamment la tenue de la buvette lors des matches à domicile

Entrée en vigueur mars 2017